



Conflit avec mon employeur

Par **muzyk**, le **25/09/2008 à 18:31**

bonjourrrnrnje suis en poste depuis le 02 Avril 2008 en tant que equipier gestionnaire commerciale pour un magasin grossiste a predominance alimentaire (Promocash)rrnrnPendant la periode du 15 mai 2008 a la mis septembre j'effectué 60 a 70 heures par semaine et mon contrat stipule 35 heures rnAfin de trouver une solution ,je suis alle dans son bureau pour lui dire que je travaillé beaucoup ; que les heures supplementaires ne m'avais pas etait payées et que j'allé peut etre quitter l'entreprise . Il m'a simplement dit et je le site: TRES BIEN J ACCEPTE TA DEMISSION A PARTIR DU 11 OCTOBRE TU NE FERAS PLUS PARTI DE L'ENTREPRISE LA PORTE DE MON BUREAU EST LArnrn TU PEUT SORTIR AU REVOIR.rnrnIl y a aussi les manquements de mon employeur :rn-je devais avoir un jour pars semainern-un samedi sur deuxrn-une mutuelle rn-des tickets restornRien de tout sa n'est arrivé..... rnrnMaintenant il me met la pression une tres grosse pression pour que je parte au plus tot . Je lui ai dis que je lui donnerai ma demission une fois que j' aurai trouvé un emploi et que s'était mon droit. Il m'a dit qu on allait pas s'entendre sur se sujet . rnrnJe suis a la foi rn-receptionnairern-responsable pole frais et surgelesrn-equipier gestionnaire commercialrn-equipier commercialrn-manutentionnairernje ne peux pas m occuper de toutrrnrnJe souhaiterai savoir si il avait une possibilite de me faire licencier sans perdre mes droits ?rn rnSi je fais l'absence injustifiée ! Au bout de combien de jours doit il etre obligé de me licencier? Ai je droit a des indemnités? Et au bout de combien de temps ?rnrrnJE COMPTE VRAIMENT SUR VOUS pour me trouver des solutions aux differents soucis que je dois supporter MERCI BEAUCOUP